

Les composés organiques volatils (COV) sont des substances qui se caractérisent par leur grande volatilité, c'est-à-dire qu'ils émettent des vapeurs même à pression et température ordinaire de travail, et donc se répandent aisément sous forme gazeuse dans l'air ambiant des ateliers, bureaux ou dans l'atmosphère extérieure environnante.

Les COV sont très nombreux et proviennent des hydrocarbures et de leurs dérivés chimiques : parmi les plus fréquents, citons le butane, le propane, l'éthanol, le benzène, le formaldéhyde et l'acétone, le styrène, les aldéhydes, le perchloroéthylène...

Les COV sont utilisés dans de multiples secteurs professionnels, particulièrement dans les procédés industriels utilisant des solvants (peintures, colles, vernis, encres, traitements de surface, dégraissage, nettoyage à sec, caoutchouc ...), ou sont utilisés dans de très nombreux produits pour leurs propriétés intrinsèques (gaz propulseurs, carburants, bactéricides, ...).

Les composés organiques volatils ont des effets très néfastes sur la santé (irritations des yeux, des muqueuses des voies respiratoires, troubles cardiaques et du système nerveux, céphalées, nausées...) et certains COV sont cancérigènes (benzène...), d'autres toxiques pour la reproduction ou mutagènes. De plus, au contact d'une source de chaleur, les COV présentent des risques importants d'incendie et d'explosion. Enfin, en se dégradant dans l'atmosphère sous l'effet des rayonnements du soleil et de la chaleur, ils provoquent la formation ou l'accumulation dans l'environnement de composés nocifs, comme l'ozone.

[http://www.officiel-prevention.com/protections-collectives-organisation-ergonomie/risque-chimique/detail\\_dossier\\_CHSCT.php?rub=38&ssrub=69&dossier=274](http://www.officiel-prevention.com/protections-collectives-organisation-ergonomie/risque-chimique/detail_dossier_CHSCT.php?rub=38&ssrub=69&dossier=274)